

Nouveauté !



Service d'assistance administrative à domicile avec la MDSAP

Après 12 ans de présence terrain, afin de renforcer nos services de proximité et compte tenu des besoins d'assistance administrative des clients, et de l'ouverture de notre agence OCTOOPUS à Meyrargues, en Pays d'Aix, nous avons adhéré à une coopérative de Services à la Personne.

*Depuis cette rentrée de septembre 2021, le cabinet KLP Conseils est membre de la MDSAP, coopérative de Services à la Personne déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646, vous permettant à ce titre, de bénéficier de **50% de crédit d'impôt** sur tous les montants facturés selon l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts.*

Les prestations ouvrant droit au crédit d'impôt sont celles mentionnées ci-dessous, exclusivement.

L'assistance administrative, notre savoir-faire proposé en service à la personne :

- ✦ Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI). *
- ✦ Assistance administrative et correspondance personnelle (relation avec les administrations, les assurances, résolution de petits litiges courants, ...)
- ✦ Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours) **
- ✦ Reconstitution de carrières avant le départ en retraite
- ✦ Prestation administrative relative à la gestion du patrimoine hors optimisation fiscale et sans conseil ***

Les avantages :

- ✦ Être soulagé des tâches administratives
- ✦ Bénéficier des services d'un professionnel directement à votre domicile
- ✦ Profiter de 50% de crédit d'impôt sur le revenu sur les sommes versées dans l'année

Disposition fiscale :

- ✦ La fourniture de ce service permet, sous réserve de la déclaration, de bénéficier du taux réduit de TVA à 10 %. De plus, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne.
- ✦ Crédit d'impôt applicable sur un plafond de dépenses de 12 000 € par foyer fiscal, 13 500 € par foyer avec un enfant à charge, 15 000 € par foyer avec plusieurs enfants et 20 000 € pour les personnes dépendantes.

* *En tant que Conseil en Investissement Financier et Conseil en Gestion de Patrimoine, nous pouvons, sans conseil, vous accompagner pour compléter votre déclaration de revenus et/ou d'IFI (exemple : fusionner les données et les regrouper sur la déclaration. En aucun cas, envoyer, signer ou prendre mandat). Avec notre compétence de Conseil Juridique Approprié, le conseil est possible mais alors exclusivement en complément d'une mission relevant de notre statut/métier et dans notre cabinet.*

** *Sans prise de mandat et sans conseil selon le statut IOBSP.*

*** *Mise en place pour le compte de la personne sans prise de mandat lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée : finance et immobilier.*

KLP Conseils, Conseil en Gestion de Patrimoine, CIF

Siège : 16 av. Saint Antoine, Les bureaux du littoral, 13015 Marseille

Bureaux : OCTOOPUS, RD 96, 13650 Meyrargues – Tel : 04.42.50.23.65 - Mail : contact@octoopus.fr

EURL au Capital de 6 000 €, SIREN 518 483 805, RCS de Marseille

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro ORIAS 10053677, www.orias.fr en qualité de Conseiller en Investissement Financier & Courtier en assurances et Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Numéro d'enregistrement CIF : E002399

Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI 1310 2018 000 035 333 délivrée par la CCI de Marseille-Provence.

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. N°TVA Intracommunautaire : FR 70 518483805